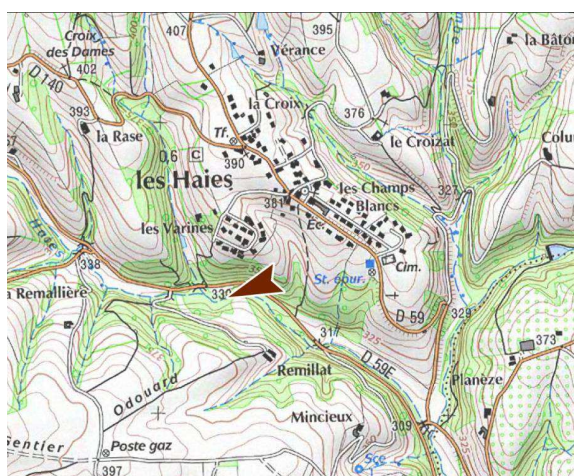


Volet	code TRA	Réalisation de travaux ou de mesures de restauration ou de maintien de la connectivité
Objectif Contrat	code TRA1	Restauration des connexions entre le Massif du Pilat et les réservoirs de biodiversité périphériques par la résorption des points de conflits (corridors SRCE)
Action	code TRA1.2	Restauration de la continuité écologique sur le bassin versant du Bassenon : travaux sur seuil et passage busé

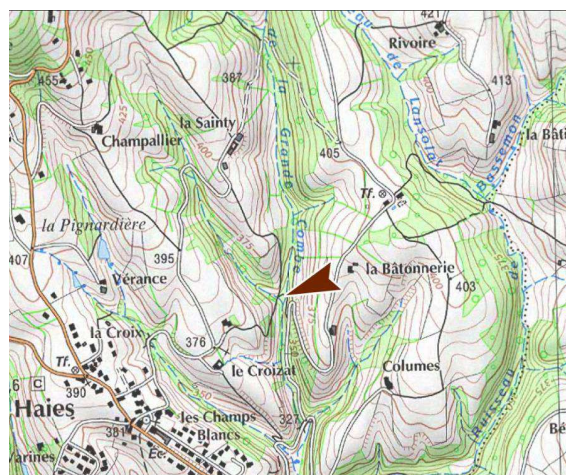
Localisation de l'action

Cette action consiste à la suppression d'un seuil et à l'aménagement d'un « passage busé sous chemin » ; ces 2 ouvrages, situés en domaine privé, sont localisés sur le bassin versant du Bassenon (ravin rhodanien à enjeu patrimonial qui abrite une population d'Ecrevisse à pieds blancs), sur la commune « Les Haies » (69).

- Seuil sur le ruisseau des Haies : le long de la D59E, Lieu-dit « Remillat »



- Aménagement de la buse de la Grande Combe



Descriptif de l'action

- a) Seuil sur le ruisseau des Haies : L'objectif de l'action est la suppression du seuil, suivi de la renaturation des berges (plantations...). Cette action nécessite :
- Préparation du terrain (abattage, débroussaillage, etc.)
 - Destruction de l'ouvrage béton, export des matériaux
 - Reprofilage des berges et du lit
 - Pose de géotextile, en gazonnement et plantations
- b) Aménagement de la buse de la Grande Combe : la buse actuelle est perchée et rend la remontée infranchissable. Les travaux envisagés consistent à la remplacer par un cadre béton ancré dans le substrat

Une maîtrise d'œuvre sera à prévoir pour le montage de l'opération (élaboration des dossiers « Loi sur l'eau »...) et le suivi des travaux.

Afin d'évaluer l'efficacité de cette action sur les continuités écologiques, un dispositif de suivi sera étudié et mis en place dans le cadre de l'action ANI 3.1 « Réalisation d'une évaluation scientifique et technique du plan d'actions ».

Enjeu trame écologique (SRCE)

Ces deux actions se situent sur un corridor axe SRCE (planche E 03)

Indicateur de suivi

Seuil sur le ruisseau des Haies :

- Seuil supprimé

Aménagement de la buse de la Grande Combe :

- buse supprimée et remplacée par un pont-cadre

Durée estimée

Travaux répartis sur 2 ans

Calendrier prévisionnel

2014	2015	2016	2017	2018
Suppression du seuil ruisseau des Haies	Aménagement de la buse de la Grande Combe	PM – mise en place suivi (ANI 3.1)		

Coût de l'opération

	Montant	€ TTC
2014 : Seuil ruisseau des Haies (travaux)	22 820	
2015 : Buse de la Grande Combe (travaux)	22 820	
Investissement:	45 640	€ TTC
2014 : Seuil ruisseau des Haies (maîtrise d'œuvre : environ 7 jours x 350 €)	2 536	
2015 : Buse de la Grande Combe (maîtrise d'œuvre : environ 7 jours x 350 €)	2 536	
Fonctionnement :	5 072	€ TTC
Total	50 712	€ TTC

Dont 10% de coûts internes

Maître d'ouvrage

Fédération de Pêche 69 (dans le cadre de conventions avec les propriétaires des ouvrages)

a) Seuil du ruisseau des Haies - Plan de financement envisagé

	%	Investissement	%	Fonctionnement	Total (€ TTC)
Agence de l'eau RMC	80	18 256	80	2028	20 284
Fédération de pêche 69	10	2 282	10	254	2 536
AAPPMA de Givors	10	2 282	10	254	2 536
Total (€ TTC)	100	22 820	100	2 536	25 356

b) Buse de la Grande Combe - Plan de financement envisagé

	%	Investissement	%	Fonctionnement	Total (€ TTC)
Agence de l'eau RMC	80	18 256	80	2028	20 284
Fédération de pêche 69	10	2 282	10	254	2 536
AAPPMA de Givors	10	2 282	10	254	2 536
Total (€ TTC)	100	22 820	100	2 536	25 356

Version : 7 mars 2014